

Rapport Annuel 2019

Sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable



Contrat « Saint Appolinard »

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et au décret du 2 mai 2007.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr

1. Présentation du rapport

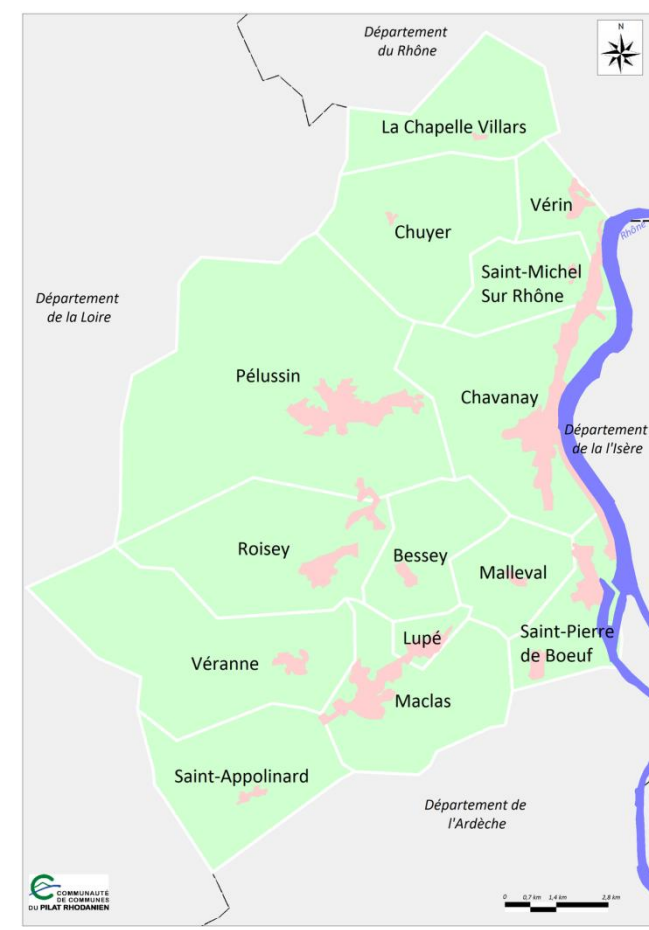
Ce rapport vise à renforcer la transparence de l'information dans la gestion des services publics locaux et à permettre un suivi des efforts et des résultats du service. Les chiffres et résultats sont présentés dans le corps du rapport au niveau de l'ensemble du périmètre du contrat.

Le contenu et le mode de diffusion des rapports annuels sur la qualité et le prix des services publics d'eau potable et d'assainissement sont définis par les articles suivants du Code Général des Collectivités Territoriales : L2224-5, D2224-5 et L 1413-1.

2. La compétence eau potable : description et organisation

La Communauté de Communes du Pilat Rhodanien exerce depuis le 1^{er} janvier 2013 la compétence « eau potable ».

La Communauté de Communes intervient sur les 14 communes du Pilat Rhodanien. L'objet du présent rapport est le contrat intervenant sur la commune de Saint Appolinard.



La mission principale du service public de l'eau potable est d'assurer la fourniture en eau potable de la population intercommunale.

En premier lieu, pour pouvoir distribuer de l'eau à toute une population, il faut la produire, c'est-à-dire pomper de l'eau souterraine grâce à un forage ou de l'eau superficielle grâce à un captage dans le lit d'un cours d'eau.

En second lieu, cette eau produite doit être traitée pour respecter les normes de qualité précisées par le Code de la Santé Publique, et fournir une eau dont les paramètres doivent être constants à toute heure et en tout point du réseau. Ce traitement peut être très simple lorsque l'eau captée est de bonne qualité, ou plus complexe.

La dernière étape est l'acheminement de cette eau traitée jusqu'au robinet de l'utilisateur, ce qui nécessite un réseau de distribution.

Différents acteurs peuvent être chargés de ces opérations. Dans le cadre du contrat de Saint Appolinard, la collectivité a opté pour une gestion via une délégation de service public avec l'entreprise CHOLTON.

3. Caractérisation technique du service (indicateurs réglementaires)

3.1 Le territoire desservi

Le service est géré au niveau	Intercommunal
Caractéristiques	EPCI
Compétences	Production, Transfert et Distribution
Territoire desservi	Saint-Appolinard
Existence d'une CCSPL	Non
Existence d'un schéma de distribution au sens de l'article L 2224-7-1 du CGCT	Non
Existence d'un règlement de service	Oui (approuvé le 22/09/2014)
Existence d'un schéma directeur	en cours d'élaboration

3.2 Mode de gestion du service

Le service est exploité en délégation de service public (affermage) par la société CHOLTON depuis le 01 janvier 2015. La date effective de fin de contrat est le 31 décembre 2019.

3.3 Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'Eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L 213-10-3 du Code de l'Environnement.

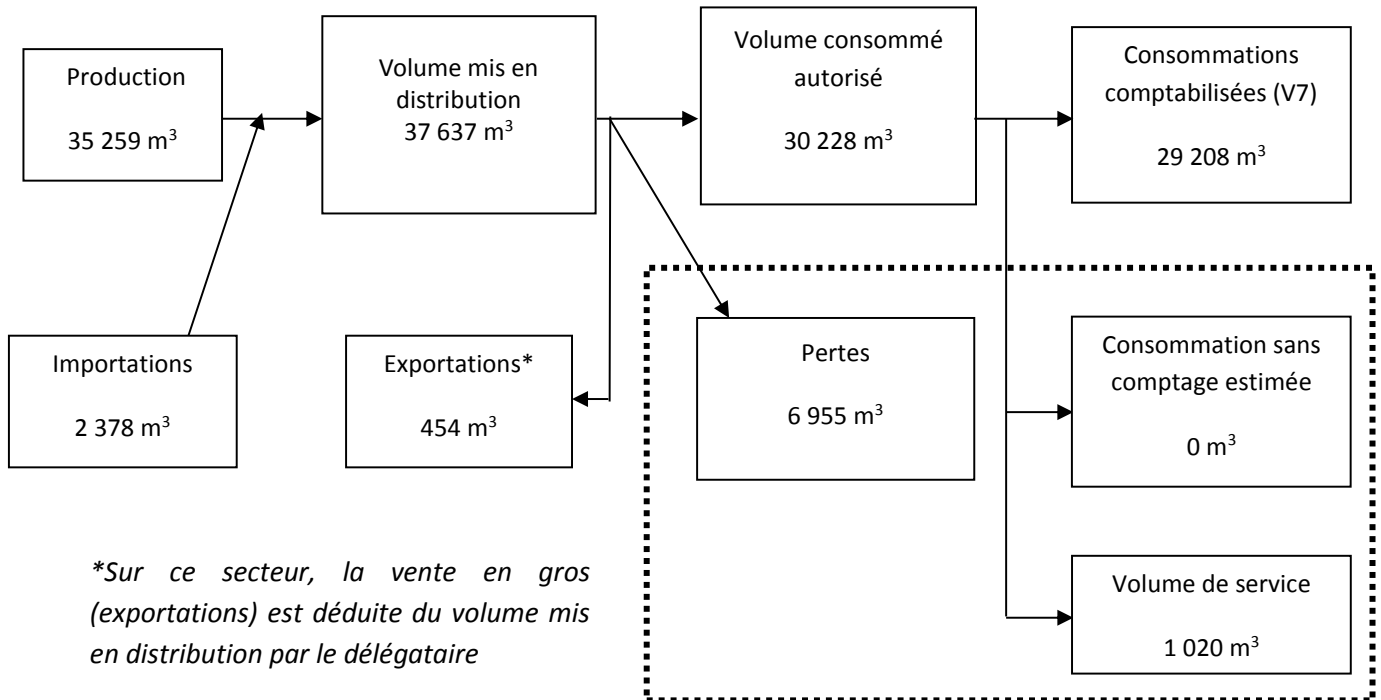
Le service public de l'eau potable dessert 351 abonnés en 2019 (350 en 2018).

3.4 Eaux brutes

Le service public d'eau potable produit 30 996 m³ d'eau en 2019. L'eau est produite via les sources de Véranne. De l'eau est aussi importée du contrat de l'Oronge.

3.5 Eaux traitées

Bilan des volumes mis en œuvre en 2019 :



En 2019, le service a importé 2 378 m³ (3 579 m³ en 2018). Le service a vendu 29 208 m³ d'eau aux abonnés en 2019 (26 281 m³ en 2018) et 454 m³ en gros.

En 2019, le volume de consommation sans comptage est de 0 m³ (0 m³ en 2018). Ce volume correspond au volume d'eau utilisé par des usagers connus, avec autorisation (poteaux incendie, borne fontaine...).

En 2019, le volume de service est de 1 020 m³ (820 m³ en 2018). Ce volume correspond à la quantité d'eau utilisée pour l'exploitation du réseau (lavage de réservoir...).

3.5 Linéaire de réseau

Le linéaire de réseau de canalisation (hors branchement) est de 19,756 kilomètres au 31/12/2019 (20,562 kilomètres au 31/12/2018).

4. Tarification de l'eau

Tarifs

TARIFS		au 01/01/2019	au 01/01/2020
PART COLLECTIVITE			
Part fixe (€HT/an)	Abonnement	29,9	28
Part Proportionnelle (€ HT/m³)	De 0 à 500m³	0,509	0,49
	Au-delà de 500m³	0,2545	0,245
PART DELEGATAIRE			
Part fixe (€HT/an)	Abonnement	50,04	40
Part Proportionnelle (€ HT/m³)	Proportionnel au volume	0,8118	0,79
TAXES ET REDEVANCES			
TVA		5,50%	5,50%
Redevances	Prélèvement sur la ressource en eau	0,07	0
	Pollution domestique	0,27	0,27
	VNF prélèvement	0	0

Facture d'eau type 120 m3

FACTURE TYPE	au 01/01/2019	au 01/01/2020
PART COLLECTIVITE		
Part fixe annuelle	29,9	28
Part proportionnelle	61,08	58,8
Montant HT de la facture 120 m3 revenant à la collectivité	90,98	86,8
PART DELEGATAIRE		
Part fixe annuelle	50,04	40,00
Part proportionnelle	97,42	94,80
Montant HT de la facture 120 m3 revenant au délégataire	147,46	134,80
TAXES ET REDEVANCES		
Redevances	40,8	32,4
TOTAL HT	279,24	254,00
TVA	15,36	13,97
TOTAL TTC	294,59	267,97
Prix TTC au m3	2,455	2,233

La facturation est effectuée à une fréquence semestrielle.

Les tarifs de la facture 2020 correspondent au montant appliqué par le nouveau contrat de délégation d'eau potable suite à son renouvellement au 01/01/2020.

5. Indicateurs de performance

5.1 Qualité de l'eau

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'agence Régionale de Santé (ARS) et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la Santé Publique.

	Eau distribuée	
Analyses	Nombre de prélèvements 2019	Prélèvements non conformes 2019
Microbiologie	7	0
Physico-Chimie	11	0

5.2 Indicateur de performance du réseau

- Rendement du réseau de distribution :

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Rendement du réseau 2019: **81,50%** (**82,09%** en 2018)

- Indice linéaire de pertes en réseau :

Cet indicateur permet de connaître, par kilomètre de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part, de la politique de maintenance et de renouvellement de réseau et d'autre part, des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

Indice linéaire de pertes 2019: **0,96 m³/j/km** (**0,83 m³/j/km** en 2018)

6. Investissements 2019

6.1 Etudes

- ↳ Schéma directeur d'eau potable à l'échelle du territoire intercommunal (estimation : 150 000€)
- ↳ Renouvellement du contrat de concession du service public d'eau potable

6.2 Travaux

- ↳ Groupement avec la commune pour la reprise des réseaux AEP/EU/EP dans le hameau de CHORON.

6.3 Projets d'amélioration

- ↳ Création d'un chemin d'accès au réservoir de Mérigneux (estimation 20 000€)

7. Abandon de créances ou versement à un fond de solidarité

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- Les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L 261-4 du Code de l'Action Sociale et des familles pour aider les personnes en difficulté,
- Les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante.

En 2019, le service a reçu 0 demande d'abandon de créances et en a accordé 0.

8. Irrécouvrables

En 2019, le délégataire a déclaré pour le compte de la communauté de communes une somme d'irrécouvrables dont le montant s'élève à 277,78 euros.